

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00262

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA REGION AURA
POUR LE TRANSPORT PUBLIC SUR LE PERIMETRE DU DEPARTEMENT DE
LA LOIRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 94

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 115

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET,
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,
Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELMIE, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par
Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99 02-042-24420770-20210624-02021002620

DATE D'APPÊCHAGE : 02 juillet 2021

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Ali RASFI,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA REGION AURA POUR LE TRANSPORT PUBLIC SUR LE PERIMETRE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Saint-Etienne Métropole en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, a décidé de modifier sa gamme tarifaire pour le réseau STAS.

Afin de faciliter encore plus l'utilisation des transports en commun et de redonner du pouvoir d'achat aux jeunes et aux familles, Saint-Etienne Métropole met en place, aux conditions actuelles, un abonnement mensuel au tarif de 10 € :

- pour les moins de 26 ans,
- les étudiants,
- les personnes handicapées titulaires de la Carte Mobilité Inclusion,
- les bénéficiaires de la CMU,
- les demandeurs d'emploi
- les retraités de plus de 60 ans.

Pour ces mêmes bénéficiaires, un abonnement annuel au tarif de 110,00 € est créé.

Cette modification de la gamme tarifaire du réseau STAS, impacte les tarifs multimodaux STAS+TIL réduit concernant les moins de 26 ans et nécessite un avenant à la convention initiale.

Cette gamme multimodale va également changer de nom, la Région ayant mis fin à la convention de délégation avec le Département, le réseau TIL est désormais dénommé Car Région Loire, l'appellation commerciale du réseau régional est en cours de réflexion du côté de la Région.

- Conformément à l'article 8 de la convention initiale régissant l'organisation, les règles de financement et de tarification multimodale pour le transport public sur le territoire du Département de la LOIRE, conclue entre la Région AURA et Saint-Etienne Métropole ; **il convient de modifier la gamme tarifaire des titres STAS+ Car Région Loire afin de prendre en compte les nouveaux tarifs STAS.**

Les nouveaux tarifs STAS+CRL (ex TIL) applicables à compter du 20 août 2021 :

Titres	prix public STAS+TIL 2020	prix public STAS+CRL 2021
1 Voyage STAS+CRL	2,60 €	2,60 €
10 Voyages STAS+CRL	21,00 €	21,00 €
Mensuel STAS+CRL	58,00 €	58,00 €
Mensuel Réduit STAS+CRL	45,00 €	37,00 €
Annuel STAS+CRL	550,00 €	550,00 €
Annuel Réduit STAS+CRL	380,00 €	330,00 €

Les parties conviennent qu'il n'y a pas de frais de commission liée à la vente de ces titres. La part de chacune des parties est reversée intégralement.

- La convention initiale prévoyait également **la tarification multimodale STAS+CRL (ex TIL) avec accès au TER**, le présent avenant modifie la tarification à compter du 20 août 2021. Les règles de répartition des recettes entre les partenaires (Région, Saint-Etienne Métropole) restent les mêmes que prévues dans la convention délibérée le 13 mai 2019 portant création de la tarification multimodale avec accès TER.

Les nouveaux tarifs réduits STAS+CRL (ex TIL) avec accès TER pour les moins de 26 ans applicables à compter du 20 août 2021 :

	Tarif STAS + CRL + accès TER 2020	Tarif STAS + CRL + accès TER 2021
Mensuel STAS + CRL	58 €	58 €
Mensuel réduit STAS + CRL	45 €	37 €
Annuel STAS + CRL	550 €	550 €
Annuel réduit STAS + CRL	380 €	330 €

Les parties conviennent qu'il n'y a pas de frais de commission liée à la vente de ces titres. La part de chacune des parties est reversée intégralement.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré:

- approuve l'avenant n°1 à la convention partenariale avec la Région pour le transport public avec les Cars Région LOIRE ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant n°1 ;
- les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget transports.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU